



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 57313

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur le fait que la gestion mondiale d'Internet est totalement entre les mains des États-Unis comme c'est aussi le cas actuellement du positionnement par GPS. Dans le cas du positionnement GPS, l'Europe a cependant pris en compte les inconvénients de sa dépendance et envisage de mettre en place son propre réseau. Du point de vue technique, il serait également possible de mettre en place un second réseau de type Internet à condition qu'un bloc d'États (par exemple d'Union européenne) s'engage en la matière. Bien entendu, les deux réseaux Internet qui coexisteraient alors auraient des liens entre eux, ce qui éviterait de nuire au caractère global du système. Elle souhaiterait savoir si une réflexion pourrait être engagée en ce sens ou au moins pour assurer un minimum d'autonomie des pays européens en matière de gestion des éléments de base du réseau Internet.

Texte de la réponse

L'architecture générale de l'Internet repose sur les principes de l'interopérabilité et de l'interconnexion. Ajouter un second réseau avec des liens avec Internet reviendrait, in fine, à augmenter ou densifier le maillage actuel, sans une véritable autonomie. Les problématiques de la sécurité et de la résilience sont néanmoins essentielles alors que de plus en plus de services vitaux pour notre économie et notre vie quotidienne transitent sur Internet. Plutôt que de créer un réseau supplémentaire, il convient sans doute de rechercher les moyens de résister à une attaque. On peut imaginer différentes solutions : mécanismes de détection et d'isolement des sources d'attaques ; mécanismes de séparation de certaines parties du réseau pour les isoler, le temps que l'attaque soit terminée ; etc. Le fonctionnement de l'Internet est garanti par le contrôle de tous, plutôt que celui d'un seul, à l'exception d'un service particulier, le DNS (qui s'assure de transformer l'adresse IP, utile aux machines, en adresse facilement compréhensible pour un être humain) qui est assez centralisé, même si des serveurs d'autorité régionaux (et des sites miroirs) existent. Le développement très prochain de l'Internet des objets imposera de nouveaux mécanismes pour lesquels la décentralisation peut être mise en avant. Dans les deux cas (résistance aux cyberattaques et Internet des objets), le Gouvernement soutiendra des initiatives dans le cadre des investissements d'avenir. Ce dernier consacre 2,25 MdEUR aux nouveaux contenus et aux usages, dont une part est dévolue à la thématique « sécurité et résilience des réseaux ».

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57313

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Prospective et économie numérique

Ministère attributaire : Prospective et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2009, page 7784

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12963